

COURSE SUR PRAIRIE



N° d'épreuve FFM 295 **Organisateur**
Moto-Club **CMV DREVANT (LIGUE N°09)**
N° d'affiliation 0327
Date 04 OCTOBRE 2015
Lieu BRUERE ALLICHAMPS
Organisateur technique ... **CAPRA FRANCK**
Adresse 17 Rue de la République 18190 UZAY LE VENON
E-mail **prairiedebruere@aol.com**
Téléphone 0612043941

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	MATHONAT MICHEL	Licence : 016879
Président du Jury ou Arbitre	DION DENIS	Licence : 056813
Membre du Jury	PELOILLE JEAN-MICHEL	Licence : 054186
Membre du Jury	GOUSSARD PIERRE	Licence : 011927
Commissaire technique responsable	PARCINEAU JEAN-MICHEL	Licence : 189117
Responsable du chronométrage	JAMET LYDIA	Licence : 250604

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
CHAMPIONNAT LIGUE DU CENTRE	11	14	85 cc maximum	
TROPHEE QUAD	13		machines 125 cc 2 temps et 250 cc à 450 <input type="checkbox"/>	
NATIONAL	13		-125 cc à 500 cc 2 temps et 250 à 650 cc <input type="checkbox"/>	
MOTOS ANCIENNES	13		125 cc à 500 cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 <input type="checkbox"/>	

Engagement :

Site internet : club.quomodo.com/club_moto_verte_de_drevant
 Contact : **JOLIVET Laurent**
 Adresse : 8 rue du 8 mai 18200 St Amand-Montrond
 Téléphone : **0682249779**
 E-mail : **prairiedebruere@aol.com**

Chronométrage :

Location de transpondeur :
 oui non
 Tarif : 10
 Caution : 200

COURSE SUR PRAIRIE



RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Docteur Thierry TINTURIER
Nombre de secouristes 6
Hôpital le plus proche SAINT AMAND-MONTROND

Nombre d'ambulance(s) 1
Temps de trajet (en min) 10 MINUTES

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site LE PRE DE LA PORTE
Adresse 18200 BRUERE ALLICHAMPS

GPS - Latitude (Nord) 46.768196
GPS - Longitude (Est) 2.432663999999

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1650 m
Largeur minimum de la piste 8 m
Largeur de la grille 40 m
Longueur de la ligne droite de départ 100 m
Nombre de OCP* 10
**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : 40
En manche : 40

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 25
En manche : 25

Rappel :
l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club

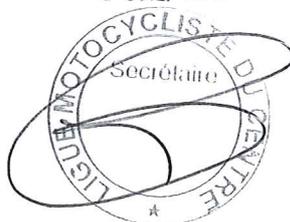
Date :

7 Juin 2015

Visa de la Ligue

Date :

8 JUIL. 2015



Visa de la FFM

Date :

Numéro :